

Metz, le 25 juin 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau adjointe
à

Affaire suivie par : Pauline THEIS
Tél : 03 87 34 34 31
E-mail : pauline.theis@moselle.gouv.fr

Conseil départemental 57
1, rue du Pont Moreau
57000 METZ

OBJET : Dossier de déclaration concernant la restauration du ruisseau de Goin sur la commune de Goin - DIOTA-260625-130753-466-014

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\45_3350\Ruisseau de Goin\06.2026_Travaux CD57

P.J. : 2

Monsieur le directeur,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à « l'entretien spécialisé des berges du ruisseau de Goin », pour lequel un accusé de réception vous a été délivré le 25 juin 2026 via la plateforme de télédéclaration (<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R62929>), j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pourrez entreprendre cette opération à compter de la réception de l'arrêté portant déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de renaturation. Les travaux devront être réalisés conformément au dossier déposé et complété.

L'arrêté portant déclaration d'intérêt général vous parviendra d'ici quelques jours.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Goin pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carine RAUCH', with a horizontal line extending to the right from the end of the signature.

Carine RAUCH

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)